

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 19 AVRIL 2024

N° 2024.18

Objet :

Approbation de la mise à jour du règlement
intérieur des aides facultatives

Affiché le :

Votes : 7

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril à 10h00, le Conseil d'Administration convoqué le 15 avril, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin, sous la Présidence de Monsieur Patrick ESPITALIER ;

ETAIENT PRESENTS :

Patrick ESPITALIER, Gaëlle LETTERON, Gaël BELLEC, Isabelle TAILLIER, Elhadji NDIOUR, Michèle MAMBERT

ABSENTS EXCUSES :

Véronique ARNAUD-DELOY (procuration donnée à Patrick ESPITALIER), Hervé DOMINIAK, Céline RIGOUARD

ABSENTS :

Alain DESRUES, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOET, Directrice du CCAS.

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9, R.123-19 et R. 123-20,

Vu la délibération n°2020.30 du Conseil d'Administration du CCAS d'Apt, relative à la création d'une commission permanente,

Vu la délibération n°2020.32 du Conseil d'Administration du CCAS d'Apt relative, à l'élection des membres de la commission permanente,

Considérant la nécessité de s'adapter aux nouvelles formes de fragilités sociale et économique, en créant de nouvelles aides et en ajustant les aides déjà existantes au public Aptésien,

Considérant qu'il est nécessaire que le règlement intérieur de la Commission Permanente soit annexé au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration,

Considérant que ce règlement intérieur s'impose aux membres de la Commission Permanente dès son adoption ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

Approuve le règlement intérieur de la Commission Permanente annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT**

Patrick ESPITALIER.

